



REPUBLICQUE D'HAÏTI

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

No. **SM-02-24 4214**Port-au-Prince, le **23 FEV. 2024** 20

ALERTE SANITAIRE

002-2024

Le Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP) avise la population en général et les professionnels de santé en particulier qu'il circule à travers le pays un médicament contrefait vendu sous le nom de « **Citrato de Cafeina** ».

Ce produit contrefait référencé dans cette alerte et libellé « **Citrato de Cafeina, 20mg/1ml** » est présenté dans un vial ambré, recouvert d'une double étiquette blanche avec des lettres imprimées en rouge et bleu (Voir image ci-dessous). En référence à l'emballage primaire rédigé en espagnol, le MSPP indique que :

- Le nom du laboratoire « **P&SA** » n'est pas enregistré en Haïti
- La date de fabrication (08/2020) et la date d'expiration (08/2024) indiqués sur l'étiquette n'ont aucune traçabilité en Haïti.

L'utilisation du « **Citrato de Cafeina, 20mg/1ml** » peut entraîner un traitement erroné et inefficace ainsi que d'autres risques graves pour la santé en raison des conditions d'utilisation ce qui peut, dans certaines circonstances, mettre la vie en danger.

Le MSPP invite les consommateurs et utilisateurs à s'approvisionner exclusivement dans des établissements pharmaceutiques autorisés. La liste peut être consultée sur le site web officiel du MSPP (www.mspp.gouv.ht).

Par ailleurs, dans le souci de protéger la population, le Ministère de la Santé Publique et de la Population appelle à la vigilance. L'achat, la distribution, la vente et l'utilisation de tout produit répondant aux caractéristiques susmentionnées, sont formellement interdits sur le marché haïtien. Le MSPP exhorte les professionnels de santé et les consommateurs en général à signaler tout incident relevant de la pharmacovigilance à la Direction Sanitaire de leur juridiction respective pour toutes suites administratives immédiates appropriées.

Alex LARSEN
Docteur en Médecine
Ministre